

COMITÉ NATIONAL FRANÇAIS DE GÉODÉSIE ET GÉOPHYSIQUE

SECRETARIAT GÉNÉRAL

Président par Interim

Michel Menvielle

CETP/ Observatoire de Saint Maur
4 Avenue de Neptune
94107 Saint-Maur-des-Fossés Cedex
FRANCE
Tél. : 33 1 45 11 42 34
Fax : 33 1 48 89 44 33
E-mail : michel.menvielle@cetp.ipsl.fr

Secrétaire Général

Jean-Pierre Barriot

DCT/SI/GT
Centre National d'Etudes Spatiales (C.N.E.S.)
18, Avenue Edouard Belin
F-31401 TOULOUSE CEDEX 4
FRANCE
Tél. : 33 5 61 33 28 94
Fax : 33 5 61 25 30 98
E-mail : Jean-Pierre.Barriot@cnes.fr

Toulouse, le 21 Février 2006

Réf. : JPB/2006/003
Objet : **Convocation Assemblée Générale 2006
Et Appel à Candidatures**

À tous les membres du CNFGG

Chers Collègues,

L'Assemblée Générale du CNFGG se tiendra le **21 Mars 2006** en la Salle Bleue (Couloir 24-14) de l'Institut de Physique du Globe de Paris (Université de Jussieu). L'ordre du jour est le suivant :

En Matinée de **9h15 à 12h40** :

Cycle de conférences ouvert à tous sur le thème de l'hydrologie :

- 9h15-9h30 Bienvenue par notre Président,
- 9h30-10h10 Guy Delrieu (LTHE) : Télédétection radar des précipitations intenses en région méditerranéenne,
- 10h10-10h50 Nicolas Viltard (CETP) : La mission "Tropical Rainfall Measuring Mission (TRMM)" et les développements attendus sur les radars spatiaux,
- 10h50-11h10 Pause
- 11h10-11h50 Pascal Kosuth (CEMAGREF) : Altimétrie, géodésie et gravimétrie appliquées à l'Hydrologie,
- 11h50-12h30 Catherine Ottlé (CETP) : Télédétection satellitaire et état du sol.

***12h40 : Clôture des candidatures aux postes de Premier et Second Vice-Président
- Vin d'Honneur et Buffet Alsacien en Salle Orange (proche Salle Bleue).
- Réunion extraordinaire du Conseil pour examen des candidatures et proposition d'une liste de candidats, conformément aux statuts.***

En Après-Midi, à partir de **14h00** :

- Allocution du Président,
- ***Remise du Prix de Géophysique à M. Ludovic Oudin pour son travail "Recherche d'un modèle d'évapotranspiration potentielle pertinent comme entrée d'un modèle pluie-débit global"***
Élection du Premier et Second Vice-Président avec lecture préalable des professions de foi,
- Hommage aux membres disparus,
- Bilan scientifique et financier de la conférence IAGA 2005 Toulouse,
- Rapport financier, budget prévisionnel et vote du Quitus,

- Rapport des Sections,
- Élection des nouveaux membres,
- Questions diverses.

Le Secrétaire Général, Jean-Pierre Barriot

Appel à Candidatures

Postes de Premier et Second Vice-Président du CNFGG

Conformément à nos statuts (voir extrait ci-après), les Premier et Second Vice-Président seront élus lors cette Assemblée Générale (l'Assemblée Générale de l'UGGI étant tabulée en Juillet 2007 à Pérouse en Italie). Le Premier Vice-Président qui sera élu sera appelé à succéder à notre Président actuel en 2011. Les personnes intéressées à candidater (il suffit d'être membre à jour de ses cotisations et être soutenu par une Section) sont appelées à se manifester au plus tôt auprès du Secrétaire Général. La clôture des candidatures se fera le jour de l'Assemblée Générale à midi, l'élection ayant lieu l'après-midi. Les candidats devront prévoir une profession de foi lue devant l'Assemblée.

Extrait des Statuts du CNFGG (texte complet sur site web à www.cnfgg.org)

Article 8 — BUREAU

8.1. Le Bureau du CNFGG comprend :

- le président du CNFGG,
- le premier vice-président,
- le second vice-président,
- le secrétaire général,
- le trésorier.

Le président du CNFGG ne peut avoir de fonction dans les bureaux des Sections ni dans les Bureaux de l'UGGI ou de ses Associations constitutives.

8.2. Le Bureau est renouvelé et prend ses fonctions dès avant l'issue de la dernière Assemblée générale du CNFGG tenue l'année qui précède celle où se réunit une Assemblée générale de l'UGGI.

Au cours de ce renouvellement :

- le premier vice-président devient, de droit, président,
- deux nouveaux vice-présidents sont élus par l'Assemblée générale,
- le secrétaire général et le trésorier sont élus par le Conseil réuni à cet effet dès avant l'Assemblée générale.

8.3. En cas d'empêchement ou de démission du président, ses fonctions sont assurées à titre intérimaire par le premier vice-président. En cas d'empêchement définitif ou de démission du premier vice-président, le second vice-président devient premier vice-président en titre. En cas d'empêchement définitif ou de démission du second vice-président ou de son accession à la première vice-présidence, un nouveau vice-président est élu par le Conseil.